

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

Le 31 mai 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 23 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

Etaient présents : Mmes Sandra AUJOL, Laëtitia BOBEL, MM. Pascal BOITEL, Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Bernard GIRAUD, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, MM. Jean-Pierre RODIER, François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. Sylvain DELEVILLE, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Bernard GIRAUD, M. Vincent MAZIN a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à M. François PIGNOL, Mme Leslie ROMEO a donné pouvoir à M. Xavier MAUME.

Absents : MM. Marien DUFOURD, Matthieu GAVAIX, Mme Adeline ROUX

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2024

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité par 23 voix pour et une abstention : M. François RUDEL (absence séance précédente).

2 Vente de la parcelle cadastrée 133 AB 160 – lieu-dit le Clos - secteur Dallet

M. Xavier MAUME : suite à l'intégration de la parcelle par la procédure de biens sans maître et à l'estimation des Domaines, il est proposé de vendre la parcelle AB 160, d'une superficie de 440 m², à la société 2 G HOME, basée à Pont du Château, représentée par Mme Marie-Pierre GOUSSET au prix de 30 € le m².

Cette parcelle fait partie du projet de l'AFU du Replot.

M. François RUDEL : ce serait bien de projeter qu'on sache exactement où est la parcelle.

M. Jean DELAUGERRE : vous avez eu le plan avec la convocation, vous avez eu l'information.

M. François RUDEL : quel est le projet ?

M. Xavier MAUME : c'est le projet de lotissement qui a été validé dans le PLUi, avec 19 lots, le dernier lot regroupant les parcelles AB 160 et AB 161 en entier pour ne pas faire de « dent creuse ».

M. Julien MONTAGNÉ : le prix de 30 € a été fixé par les Domaines ?

M. Xavier MAUME : non, c'est le prix qui a été fixé lors de la réalisation de l'association foncière, d'autres lots ont été vendus à ce prix-là.

M. François RUDEL : à 30 € le m² pour du terrain constructible, on est loin des ...

M. Xavier MAUME : pour d'autres lotissements, des terrains se sont vendus à ce prix là pour des terrains beaucoup plus faciles d'accès.

M. François RUDEL : oui, cela n'avait rien à voir, ce n'est pas nous qui vendions, nous n'étions pas propriétaires.

M. Xavier MAUME : au moment où l'AFU a été constituée, nous n'étions pas non plus propriétaires.

M. François RUDEL : maintenant vous l'êtes.

M. Xavier MAUME : il y a eu un engagement, à l'époque, de l'ancienne municipalité.

Le conseil municipal approuve la vente de la parcelle à la société 2 G HOME au prix de 30 € le m2 à la majorité par 23 voix pour et une abstention (François RUDEL).

3 Tarifs des cimetières communaux – complément

Mme Danielle RANCY : suite à la demande d'une famille, il est proposé de compléter la délibération n° 2022-35 du 1^{er} juillet 2022 portant sur l'approbation des tarifs des cimetières et colombariums communaux, en adoptant un tarif pour la vente de caverne, identique au tarif pour la vente de concessions en appliquant – 25 %, à savoir :

Caves urnes	Mur sur Allier	Extérieur
50 ans	300,00 €	450,00 €
30 ans	190,00 €	280,00 €

M. Bernard GIRAUD : quelle va être l'emprise de ces cavurnes ?

Mme Danielle RANCY : nous augmentons en septembre la capacité du colombarium de Mezel, il reste seulement 3 cases, nous surélevons les colombariums existants pour créer 8 cases supplémentaires.

La tendance est plus à la crémation qu'à une inhumation en caveau, le cimetière de Mezel n'est pas extensible, plutôt que d'installer des cavurnes sur toute une longueur, nous préférons installer les cavurnes sur les concessions abandonnées et reprises par la Mairie, d'où le tarif de – 25 %.

M. Bernard GIRAUD : si on fait une caverne sur l'emplacement d'une concession, il n'y a pas de raison que le prix soit plus bas.

Mme Danielle RANCY : les concessions reprises par la commune ne se vendent pas, d'où ce tarif, une famille est dans l'attente, d'où notre souhait de proposer rapidement une solution.

M. Bernard GIRAUD : après, on peut imaginer qu'il y ait une bande de cavurnes dans le cimetière ? D'un mètre sur un mètre ?

Mme Danielle RANCY : oui, bien sûr, c'est la 1^{ère} fois qu'on a cette demande, on essaie d'y répondre au plus juste, on pourra toujours revoir ensuite l'organisation, le règlement etc

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de tarifs complémentaires pour la vente de cavurnes dans les cimetières communaux.

4 Territoire d'Energie du Puy de Dôme – convention de financement de travaux d'éclairage public pour l'installation d'un coffret forain sur les quais d'Allier

Mme Danielle RANCY : en lien avec les travaux d'aménagement des quais d'Allier, il est proposé de réaliser des travaux d'éclairage public et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement avec Territoire d'Energie 63, pour l'installation d'un coffret forain sur les quais d'Allier.

L'estimation des dépenses s'élève à 7 700 € HT, le TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoutera l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 3 850 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de participer à ce programme de travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 3 850 € et de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget.

5 Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme au titre de la répartition du produit des amendes de police

Mme Danielle RANCY : les amendes de police permettent de financer les opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière telles qu'elles sont définies à l'art. R. 2334-12 du CGCT en privilégiant les opérations relatives à la sécurité des usagers.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme pour les aménagements prévus pour pacifier la D1 à Dallet au niveau de l'accès au plateau sportif et à la salle polyvalente (réalisation d'un plateau ralentisseur, signalisation verticale, marquage au sol) et faire ralentir les automobilistes,

Le montant estimé des travaux est de 16 765 € HT, soit une subvention à hauteur de 30 % d'un montant de 5 029.50 €.

M. Julien MONTAGNÉ : je comprends l'intérêt des travaux sur la D1 mais je ne comprends pas que ce ne soit pas le Conseil départemental qui prenne en charge les travaux.

Mme Danielle RANCY : on est en agglomération, ce sont des travaux réalisés pour faire ralentir les automobilistes (plateau surélevé, signalisation etc).

M. Bernard GIRAUD : j'ai une autre remarque, il est regrettable que ce genre de projet n'ait pas été vu en commission travaux.

Mme Danielle RANCY : ça a été fait un peu vite, pour être prêt à la rentrée scolaire par rapport à la réhabilitation de l'école de Dallet et l'école éphémère.

M. Bernard GIRAUD : et il y a d'autres projets qui ne passent pas en commission travaux.

Mme Danielle RANCY : c'est noté.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de pacification de la D1.

6 Questions diverses

M. Julien MONTAGNÉ : nous avons appris par hasard que la Poste envisageait la fermeture partielle des bureaux de Dallet et Mezel.

M. Jean DELAUGERRE : ce n'est pas la fermeture partielle, c'est un changement des jours d'ouverture. Les bureaux de poste seront fermés les lundi et mardi et ouverts les samedis matin.

M. Julien MONTAGNÉ : c'est une atteinte au service public, cette annonce a été faite depuis plusieurs mois, malheureusement, l'opposition n'en a pas été informée, ni les habitants, c'est grotesque, ce n'est absolument pas polémique, nous avons appris que vous aviez organisé une réunion, avec les élus, à laquelle nous n'avons pas été conviés.

M. Jean DELAUGERRE : il n'y a pas eu de réunion organisée sur la Poste.

M. Julien MONTAGNÉ : vous avez reçu un courrier récemment vous confirmant ce changement d'horaires, sur lequel est mentionné un avis du conseil municipal, je suis désolé, ce sujet n'a jamais été évoqué en conseil municipal.

M. Jean DELAUGERRE : c'est une erreur de la Poste.

M. Julien MONTAGNÉ: je voudrais savoir où on en est aujourd'hui ?

M. Jean DELAUGERRE : la secrétaire générale et moi-même avons reçu les commerciaux de la Poste, qui nous ont fait une proposition, nous avons fait une contre-proposition écrite, demandant à ce qu'il y ait un des deux bureaux de Poste qui soit ouvert les lundi et mardi, nous avons reçu, il y a quelques jours, une réponse négative confirmant qu'à partir du 16 juillet 2024, les bureaux de poste sur Dallet et Mezel seront fermés les lundi et mardi et ouverts les mercredi, jeudi, vendredi après-midis et samedi matin.

M. Julien MONTAGNÉ : on avance doucement vers une fermeture des bureaux...

M. Jean DELAUGERRE : il ne faut pas se leurrer, le but final de l'opération, c'est d'arriver à fermer un des deux bureaux de Poste.

M. Julien MONTAGNÉ: et à terme, les deux. Je vous informe qu'on lance une pétition contre la fermeture partielle des bureaux de Poste, ça servira pour la suite, qu'ils sachent que les gens sont vigilants.

M. Jean DELAUGERRE : je sais qu'une pétition est lancée.

TABLE DES MATIERES :

2024-22 : Vente de la parcelle cadastrée 133 AB 160 à la société 2 G HOME

2024-23 : Tarifs des cimetières communaux – vente de cavurnes

2024-24 : Territoire d'énergie du Puy de Dôme – convention de financement de travaux d'éclairage public sur les quais d'Allier – coffret forain

2024-25 : Demande de subvention auprès du CD 63 – amendes de police

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean DELAUGERRE

Le secrétaire,
Yves FERRIER